

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2024-005

Canton de CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Date de convocation
19 JANVIER 2024

Le 29 janvier,

Date d'affichage de
convocation
19 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD.

En exercice : 29

Présents : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Votants : 28

Absents ayant donné pouvoir : Emilie STELLA à Guérigonde HEYER, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Fabienne BELLIN-WEILL à Isabelle SALOMÉ, Patrick MARQUET à Denis GUYARD, Charles RENARD à Laurence RENARD.

Absente :
Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :
29 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code de la commande publique,

Objet :

Autorisation donnée à M. le Maire à signer l'avenant 1 au marché « Exploitation des installations de chauffage, Eau chaude Sanitaire, ventilation, climatisation avec gros entretien renouvellement et intéressement aux économies d'énergies »

CONSIDERANT que la Commune de Magny-les-Hameaux fait réaliser ses opérations de maintenance des installations de génie climatique (chauffage et production d'eau chaude sanitaire) de type P1, P2 et P3 avec intéressement aux économies d'énergies, par la société ENGIE Solutions Business Line Territoires et Services Publics (BL TSP).

CONSIDERANT la nécessité de mettre au point les conditions du P1,

CONSIDERANT que fin 2023, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) a cédé la Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable (MESDD) située 6 rue Haroun Tazieff, à la commune de Magny-les-Hameaux.

CONSIDERANT que le marché actuel « Exploitation des installations de chauffage, Eau chaude Sanitaire, ventilation, climatisation avec gros entretien renouvellement et intéressement aux économies d'énergies », ne prend pas en compte les équipements techniques installés à la Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable (MESDD),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'ajouter les prestations au titre du P1, et du P2 relatives à la Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable (MESDD) dans les prestations contractuelles mises à la charge de l'entreprise ENGIE Solutions,

VU l'avis de la CAO en date du 29 janvier 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 au marché « Exploitation des installations de chauffage, Eau chaude Sanitaire, ventilation, climatisation avec gros entretien renouvellement et intéressement aux économies d'énergies » avec l'entreprise ENGIE Solutions Business Line Territoires et Services Publics (BL TSP) - 4 rue de l'éclipse 95800 Cergy.
- **Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au marché « Exploitation des installations de chauffage, Eau chaude Sanitaire, ventilation, climatisation avec gros entretien renouvellement et intéressement aux économies d'énergies », pour un montant annuel P1 + P2 de 39 283.31€HT soit 47 139.97€TTC.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **31 JAN. 2024**

Certifiée exécutoire le : **31 JAN. 2024**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC